

UNIVERSITÉ DE PARIS

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du Président de l'Université René Descartes-Paris 5 relatif au Diplôme Universitaire dans les ARTS DU SPECTACLE
en date du 1 juillet 2012

Vu les pièces justificatives produites par Mme NOEMIE KADANER, née le 11 mai 1993 à CLAMART (92), en vue de son inscription au Diplôme d'Université
dans les ARTS DU SPECTACLE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ** dans les ARTS DU SPECTACLE

est décerné à **Mme NOEMIE KADANER**

au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Le titulaire



Le Doyen de la Faculté de médecine Paris Descartes Paris 5



Gérard Friedlander



Fait à Paris, le 11 janvier 2016

Le Président



Frédéric DARDEL

0012444